

# Renaissance d'une fédération pour « réal-prods »

Les producteurs, les réalisateurs ont chacun leur fédération. Mais qui défend les réalisateurs-producteurs, les créatifs qui assument le risque financier ?

ALAIN LALLEMAND

Cela vous a des allures de *Retour vers le futur* : à l'heure où – nouvelle gouvernance oblige – les artistes belges francophones se réorganisent en fédérations professionnelles, le réalisateur-producteur Jean-Jacques Andrien (*Le grand paysage d'Alexis Droeven*, 1981) et le producteur-réalisateur Hubert Toint (*Mirage d'amour*, 2016) se sont lancés dans la mêlée en (re)créant une fédération des réalisateurs-producteurs comme il en existait au siècle dernier. Ce qui s'appelait alors l'ARPF ou ABPRF dans les années septante s'est réincarnée début de l'année en Arpi, Association des réalisateurs-producteurs indépendants, et rassemble aujourd'hui 45 membres bien décidés à faire entendre leur voix dans les instances de gouvernance culturelle – chambre de concertation et commission du cinéma.

*Le réalisateur-producteur est libre de choisir la méthode de production qui convient à son projet de film*

Jean-Jacques Andrien Réalisateur-producteur

”

Ce n'est pas que le cinéma belge francophone manque de fédérations professionnelles : on en compte huit à ce jour – un record – et parmi celles qui ont pignon sur rue on compte une solide Association des réalisateurs et réalisatrices de film (Arrf) et une non moins solide Union des producteurs de films francophones (UPFF). Alors pourquoi ce nouvel étendard ? « Il n'y a ni exclusive ni antagonisme », rassure Jean-Jacques Andrien. « C'est un "plus", un enrichissement. » « Et les faits nous donnent raison », note Hubert Toint : « En moins d'un an, nous sommes déjà 45 membres qui ne viennent pas d'autres associations. Ils n'étaient simplement pas représentés, ne trouvaient pas la fé-



dération qui leur correspondait. »

« C'est la spécificité du réalisateur-producteur », explique Andrien. « La fédération des réalisateurs défend les intérêts d'auteur et de technicien du réalisateur, mais pas ses intérêts de producteur. Et la fédération des producteurs ne défend pas les intérêts d'auteur et de technicien du producteur. Si, dans mon projet créatif de réalisateur, je décide de consacrer deux ans sur place, en immersion, pour rencontrer les gens qui vont nourrir le sujet de mon film, ce sont deux années que je dois financer en tant que producteur. Quel producteur va financer cela ? Le réalisateur-producteur, lui, est libre de choisir la méthode de production qui convient à son projet de film. Notre grande différence de réalisateur-producteur, elle est là : nous voulons avoir le choix de notre méthode de travail en prenant nos responsabilités de producteur. »

## Davantage de moyens

Voilà pour l'étiquette, reste à connaître les spécificités de leurs revendications. Davantage de moyens pour le cinéma ? Bien sûr. Producteur dans le sang, Toint connaît ses chiffres : « La contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles dédiée spécifiquement au cinéma – écriture, production, développement –, ce sont 9,5 millions en 2017, 9,75 millions en 2018. Si, à titre de comparaison, je prends l'exemple du grand-duché de Luxembourg, il investissait en 2016 36 millions dans la production et 30 millions en 2017. Le tax-shelter, lui, n'aide pas la création, il aide l'industrie. C'est autre chose. Son mécanisme ne favorise pas les films d'initiative belge, il favorise

Jean-Jacques Andrien et Hubert Toint veulent faire entendre la voix des réalisateurs-producteurs. © PIERRE-YVES THIENPONT.

les coproductions, les films étrangers qui viennent se tourner en Belgique. »

Mais plus d'argent pour faire quoi ? A injecter où ? « Dans l'écriture », assène Andrien. « Et il faut remettre au centre des ambitions ce qui fait art car les formulaires de demande de subvention induisent déjà un formatage. » « Dans l'écriture et la production », renchérit Toint, « on produit chaque année une trentaine de réalisateurs – nos écoles belges sont très bonnes – auxquels on fait une "promesse". Il faut être cohérents : si on a des écoles, il faut qu'en aval, le monde du cinéma suive aussi. Les montants disponibles pour la création sont aujourd'hui insuffisants et on arrive à des situations sanglantes : si vingt projets de films arrivent en commission de sélection, on ne peut en financer que deux, or sur vingt projets il y en a dix-huit qui sont de qualité et dix d'extrême qualité... Comment faire des choix entre autant de superprojets ? »